

Désignation de l'entreprise 4 F APCL										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 6 Route de Nandy 6, route de Nandy 77240 Seine Port															
SIRET		84219399700017													
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		DocuSigned by: FLN Patrick A3212E7AD5C44CC...							
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *		028		2 454 227		030		344 490		2 109 737				
	Immobilisations financières * (1)		040		9 996 000		042				9 996 000				
	Total I (5)		044		12 450 227		048		344 490		12 105 737				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072		14 718		074		14 718					
	Valeurs mobilières de placement		080		3 775 513		082		85 474		3 690 039				
	Disponibilités		084		2 626 228		086				2 626 228				
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096		6 416 459		098		85 474		6 330 985				
	Total général (I + II)		110		18 866 686		112		429 964		18 436 721				
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120						10 000 000				
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126						1 000 000				
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				)		5 595 328				
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136						1 821 164				
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142						18 416 492				
Provisions pour risques et charges				Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						6 140				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166						5 022				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169				)		8 501				
	Comptes courants d'associés				173						566				
	Autres dettes				175										
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176						20 229					
Total général (I + II + III)				180						18 436 721					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195		6 706				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		191 100				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 4 F APCL

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	66 551	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	66 551		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	19 124	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244	3 641	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254	104 888	
							255		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						259 260		262
Total des charges d'exploitation (II)						264	127 653		

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(61 102)
Produits financiers	(III)	280	1 901 425		Charges financières	(V)	294	10 658
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347	}	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	8 501
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 821 164

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 821 164
---	--	--	--	--	--	--	-----	-----------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

1 821 164

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	8 501		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989			
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991						
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>	345		Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992		Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	1 487 700
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649			
	Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * 290 961 dont imputés sur le résultat :							360 290 961	
Déficits	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	51 005
							372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2023		SOMMAIRE		
N. ordre	Entreprise personne morale ne dépassant pas deux des trois critères fixés (2)	INFORMATIONS		
		Produites n° de pages	Non produites	
			N.S (1)	N.A(1)
I	REGLES ET METHODES COMPTABLES (A)	24		
II	IMMOBILISATIONS	25 & 26		
III	AMORTISSEMENTS	27		
IV	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0		X
V	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28		
VI	ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	0		X
VII	VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION	0		X
VIII	ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES	29 & 30		
IX	PROVISIONS	31		
X	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : ENTREPRISES LIEES	32		
XI	ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN : EFFETS DE COMMERCE	0	X	
XII	PRODUITS A RECEVOIR	33		
XIII	COMPTES DE REGULARISATION	0		X
XIV	CHARGES A PAYER	34		
XV	ECARTS DE CONVERSION ACTIF-PASSIF	0		X
XVI	CREDIT BAIL (A)	0		X
XVII	ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS	0		X
XVIII	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	0		X
XIX	DIFFERENCES D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT	35		
XX	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL PARTS DE FONDATEURS	36		
XXI	FILIALES ET PARTICIPATIONS	37 & 38		

(1) N.S. : Non significatif

N.A. : Non applicable

(2) Les trois critères fixés sont les suivants :

- Total du bilan supérieur à 3 650 000,00 €.
- Chiffre d'affaires supérieur à 7 300 000,00 €.
- Nombre de salariés permanents supérieur à 50.

Critère dépassé

Critère non dépassé

Critère non dépassé

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions : 20 ans

b) Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Engagements

Il n'y a pas d'engagements particuliers à signaler.

e) Evénements postérieurs à la clôture

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir compte des éventuelles conséquences de cet événement.

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis cette date jusqu'à la clôture du présent exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthodes d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, il est porté à sa connaissance les éléments suivants :

La société a opté pour le régime fiscal des sociétés mères et filiales prévu par l'article 216 du CGI. De ce fait, les éventuels dividendes perçus de la filiale Agrofinance ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés sous réserve d'une quote-part de frais et charges de 5 % des sommes perçues.

Les filiales Agrofinance et FL finance dont la société possédait 50 % du capital à l'ouverture de l'exercice ont fait l'objet d'une fusion en 2023, la société Agrofinance ayant absorbé la société FL Finance ; la valorisation des titres de participation de la société n'a pas varié.

IMMOBILISATIONS

(Decret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 4.)			ANNEXE II	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immo.aux début de l'exercice	Augmentations	
			réévaluation au cours de l'exer. résult. mise équiva.	Acquisitions, créations appo. et virements poste à poste
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets et droits similaires		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds commercial		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations incorporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL II		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	Sur sol propre	2 028 024,42 €	0,00 €	0,00 €
	Sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	34 870,22 €	0,00 €	0,00 €
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de bureau et informatique mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Emballages récupérables et divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations corporelles en cours	200 232,40 €	0,00 €	191 100,00 €
Avances et acomptes		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL III		2 263 127,04 €	0,00 €	191 100,00 €
Participations évaluées par mise en équivalence		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres participations		9 996 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres titres immobilisés		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL IV		9 996 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		12 259 127,04 €	0,00 €	191 100,00 €

IMMOBILISATIONS

(Decret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - article 24 - 4.)					ANNEXE II
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		valeur brute des immobilis. à la fin de l'exercice	Rééval.légale évaluation mise équival. Valeurs origin. immo.fin exer.
		par virements de poste à poste	cessions à des tiers mises HS résultant d'une mises équival.		
Frais d'établissement, de recherche et développ.					
TOTAL I		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets et droits similaires		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds commercial		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations incorporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avances et acomptes		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL II		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	Sur sol propre	0,00 €	0,00 €	2 028 024,42 €	0,00 €
	Sur sol d'autrui	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0,00 €	0,00 €	34 870,22 €	0,00 €
Installations techniques, matériel et outillages industriels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	Instal. gales, agencts et aménag. divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de bureau et informat.mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Emballages récup. et divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours		0,00 €	0,00 €	391 332,40 €	0,00 €
Avances et acomptes		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL III		0,00 €	0,00 €	2 454 227,04 €	0,00 €
Particip. évaluées par mise en équivalence		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres participations		0,00 €	0,00 €	9 996 000,00 €	0,00 €
Autres titres immobilisés		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL IV		0,00 €	0,00 €	9 996 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		0,00 €	0,00 €	12 450 227,04 €	0,00 €

AMORTISSEMENTS

(Decret 83 - 1020 du 29 novembre 1983 - article 24-4.)					ANNEXE III
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : amortis.afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établis., de recherche et de développement					
TOTAL I		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets et droits similaires		0,00 €			0,00 €
Fonds commercial		0,00 €			0,00 €
Autres immobilisations incorporelles		0,00 €			0,00 €
Avances et acomptes		0,00 €			0,00 €
TOTAL II		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains		0,00 €			0,00 €
Constructions	Sur sol propre	236 105,50 €	101 401,22 €		337 506,72 €
	Sur sol d'autrui				0,00 €
Installations générales, agenc. et aménag. des constructions		3 496,71 €	3 487,02 €		6 983,73 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	Instal.gales,agenc.,amén.div.	0,00 €			0,00 €
	Matériel de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Mat. bureau & inform.mobi.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Emballages récup. et divers	0,00 €			0,00 €
TOTAL III		239 602,21 €	104 888,24 €	0,00 €	344 490,45 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)		239 602,21 €	104 888,24 €	0,00 €	344 490,45 €

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Annexe V

<i>PARTICIPATIONS</i>	Montant
17 983 actions Agrofiance SAS	9 996 000,00 €
TOTAL	9 996 000,00 €

<i>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</i>	Montant
TOTAL	0,00 €

<i>AUTRES TITRES IMMOBILISES</i>	Montant
TOTAL	0,00 €

<i>PRETS</i>	Montant
TOTAL	0,00 €

<i>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	Montant
TOTAL	0,00 €

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Annexe VIII

(Décret 83 -1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7.)

CADRE A ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prêts (1) (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres créances clients	14 718,05 €	14 718,05 €	0,00 €
Créances représentatives de titres prêtés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurité Sociale et autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>			
Impôts sur les bénéfices	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxes sur la valeur ajoutée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres impôts, taxes et versements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupes et associés (2)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Débiteurs divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges constatées d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	14 718,05 €	14 718,05 €	0,00 €
RENVOIS			
(1) Montant des :			
Prêts accordés en cours d'exercice	0,00 €		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	0,00 €		
(2) Montant de :			
Prêts & avances consenties aux associés	0,00 €		
(personnes physiques)	0,00 €		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Annexe VIII

(Decret 83 -1020 du 29 novembre 1983 - article 24-7.)				
CADRE B ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an & 5 ans max	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
1 ans maximum à l'origine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Plus de 1 ans à l'origine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	6 140,00 €	0,00 €	6 140,00 €	0,00 €
Fournisseurs et comptes rattachés	5 021,58 €	5 021,58 €	0,00 €	0,00 €
Personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sécurité Sociale & autres organis. sociaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etat, autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	8 501,00 €	8 501,00 €	0,00 €	0,00 €
Taxe sur la valeur ajoutée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Obligations cautionnées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres impôts, taxes et assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dettes/immobilisations & comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Groupe et associés (2)	566,31 €	0,00 €	566,31 €	0,00 €
Autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dette représentative de titres empruntés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	20 228,89 €	13 522,58 €	6 706,31 €	0,00 €
RENVois				
[1]				
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0,00 €			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	0,00 €			
[2]				
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	566,31 €			

PROVISIONS

Annexe I X

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 24-2 et 24-16.)t 24-16.)				
RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentation dotations exercice	Diminution reprises exercice	Montant fin exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pour hausse des prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL I	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROVISIONS POUR RISQUES				
Pour litiges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pour amendes et pénalités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Pour pertes de changes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total provisions risques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROVISIONS POUR CHARGES				
Provisions pour impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total provisions charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL II	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PROVISIONS DEPRECIATION				
Sur immobilisations : - incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sur immobilisations : - corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sur immobilisations : - financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sur stocks et en-cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sur comptes clients				
- clients douteux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- débiteurs divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions pour dépréciation	311 746,93 €	10 478,00 €	236 751,06 €	85 473,87 €
TOTAL III	311 746,93 €	10 478,00 €	236 751,06 €	85 473,87 €
TOTAL GENERAL	311 746,93 €	10 478,00 €	236 751,06 €	85 473,87 €
Dont dotations, reprises				
- d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
- financières	311 746,93 €	10 478,00 €	236 751,06 €	85 473,87 €
- exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation constatée à la clôture de l'exercice :				

**ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN
ENTREPRISES LIEES**

Annexe X

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 10 et 24-15e.)		
POSTES DU BILAN	Montant concern. entreprises	
	Liées	Société lien participation
ACTIF		
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>	0,00 €	9 996 000,00 €
Participations	0,00 €	9 996 000,00 €
<i>ACTIF CIRCULANT</i>	0,00 €	0,00 €
Autres créances	0,00 €	0,00 €
PASSIF		
<i>DETTES</i>	0,00 €	0,00 €

PRODUITS A RECEVOIR

Annexe X I I

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23.)	
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>	0,00 €
<i>CREANCES</i>	0,00 €
<i>AUTRES CREANCES</i>	0,00 €
<i>ETAT</i>	0,00 €
<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i>	11 384,37 €
Intérêts courus	11 384,37 €
<i>DISPONIBILITES</i>	0,00 €
Intérêts courus	0,00 €
TOTAL	11 384,37 €

CHARGES A PAYER

Annexe X IV

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 23.)				
Montant des charges à payer Inclus dans les postes suivants du bilan	Montants HT		Montants TTC	
	Déductible	Non déduct.	Déductible	Non déduct.
Emprunts obligataires convertibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres emprunts obligataires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes financières divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 241,58 €	0,00 €	5 021,58 €	0,00 €
Honoraires Commissaire Aux Comptes	3 900,00 €	0,00 €	4 680,00 €	0,00 €
Services bancaires	341,58 €	0,00 €	341,58 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**DIFFERENCES D'EVALUATION
SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT**

Annexe XIX

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-10.)			
Nature des éléments d'actif circulant		Evaluation au bilan	Evaluation prix marche
STOCKS (1)			
Quantité	Nature		
	Total	0,00 €	0,00 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :			
Quantité	Nature		
350 000	Obligations Phoenix juillet 2023	350 180,00 €	355 250,00 €
53008	Parts Bred	553 278,12 €	561 354,72 €
251987,46	FCPI friends and family Midmarket X	251 987,46 €	245 980,00 €
400000	FCPI Adaxtra Sélect III	400 000,00 €	405 365,83 €
400000	FCPI Promepar	400 000,00 €	367 528,59 €
500	FPS Unipharma 2 (Parts A)	509 627,00 €	477 930,00 €
60000	FPS World Co Invest	63 500,00 €	58 130,00 €
20	FPS Swen Exclusive Infrastructure	200 690,41 €	207 143,32 €
100	1 2 3 Transition énergétique	102 500,00 €	101 322,00 €
9	Dépôts à terme Bred	900 000,00 €	900 000,00 €
0,1	France Développement fund ii	43 750,00 €	35 000,00 €
	Total	3 775 512,99 €	3 715 004,46 €

(1) N'incorporant pas de valeur ajoutée

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Annexe XX

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12.)					
Différentes catégories de titres	Nombre de titres (1)				Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
ACTIONS :					
Ordinaires	100 000			100 000	100,00 €
Amorties	0			0	0,00 €
A dividende prioritaire sans droit de vote	0			0	0,00 €
Préférentielles	0			0	0,00 €
PARTS SOCIALES :					
Certificats d'investissement				0	0,00 €
(1) Indiquer les titres non libérés, les actions détenues par les salariés (distributions résultant de la loi du 24 octobre 1980) et les actions propres (détenues par l'entreprise sur elle-même).					
PARTS BENEFICIAIRES					
(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-13.)					
NOMBRE :					NEANT
VALEUR :					NEANT
ETENDUE DES DROITS CONFERES :					NEANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Annexe XXI

(Decret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-11.)			
SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES	Capital	Capitaux propres avant affectation résultats	Quote-part de capital détenue (en %.)
I - Renseignements à fournir lorsque la société n'a pas annexe à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à l'article 248. A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication. 1 - Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société) : Agrofinance 2 - Participation (10 à 50 % du capital détenu par la société) : B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations. 1 - Filiales non reprises au paragraphe A : a) Filiales françaises (ensemble). b) Dans les sociétés étrangères (ensemble). 2 - Participations non reprises au paragraphe A : a) Dans les sociétés françaises (ensemble) b) Dans les sociétés étrangères (ensemble) II Renseignements à fournir lorsque la société a annexe à son bilan un bilan et des comptes consolidés établis conformément à l'article 248. 1 - Filiales : a) Filiales françaises (ensemble). b) Dans les sociétés étrangères (ensemble). 2 - Participations : a) Dans les sociétés françaises (ensemble) b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	359 660,00 €	5 850 878,84 €	50,00%
(1) Indiquer dans cette colonne au cadre 1, paragraphe A, les dates d'ouverture et de clôture des exercices des sociétés dans l'exercice de la société.			

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Annexe XXI

Valeurs d'inventaire des titres détenus		Prêts, avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultats du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
9 996 000,00 €	9 996 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 144 500,00 €	3 820 771,33 €	1 566 000,00 €	
lesquelles sont détenus des participations lorsque ces dates ne coïncident pas avec celles de l'ouverture et le la clôture de							

4 F - APCL
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société 4 F - APCL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 F - APCL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. ».

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et

sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

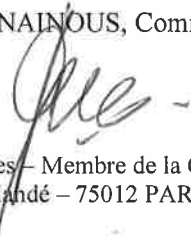
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 12/06/2024

Jérôme BENAINOUS, Commissaire aux comptes



Jérôme BENAINOUS – Commissaire aux comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris
41 avenue de Saint Mandé – 75012 PARIS

Désignation de l'entreprise 4 F APCL					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 6 Route de Nandy 6, route de Nandy 77240 Seine Port									
SIRET 8 4 2 1 9 3 9 9 7 0 0 0 1 7									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					Durée de l'exercice précédent * 1 2				
					Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3				
ACTIF					Brut 1		Amortissements Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	2 454 227	030	344 490	2 109 737		
	Immobilisations financières * (1)		040	9 996 000	042		9 996 000		
	Total I (5)			044	12 450 227	048	344 490	12 105 737	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072	14 718	074		14 718		
	Valeurs mobilières de placement		080	3 775 513	082	85 474	3 690 039		
	Disponibilités		084	2 626 228	086		2 626 228		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II			096	6 416 459	098	85 474	6 330 985	
Total général (I + II)			110	18 866 686	112	429 964	18 436 721		
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			10 000 000		
	Écarts de réévaluation			124					
	Réserve légale			126			1 000 000		
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		)	132	5 595 328	
	Report à nouveau						134		
	Résultat de l'exercice						136	1 821 164	
	Subventions d'investissement						137		
	Provisions réglementées						140		
	Total I				142			18 416 492	
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		6 140		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		5 022		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		)	172	8 501	
	Comptes courants d'associés						173	566	
	Autres dettes						175		
	Produits constatés d'avance						174		
	Total III				176			20 229	
Total général (I + II + III)				180			18 436 721		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	6 706	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	191 100	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	164		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD									

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		4 F APCL		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	66 551	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production stockée *					224		
	Production immobilisée *					226		
	Subventions d'exploitations reçues					230		
	Autres produits					232	66 551	
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	66 551
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 124	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	3 641	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254	104 888	
	dont amortissement du fonds de commerces						255	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }		259				
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	127 653	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(61 102)	
Produits financiers (III)		280	1 901 425	Charges financières (V)		294	10 658	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) }		347					
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D) }		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	8 501	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	1 821 164	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 821 164	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	8 501			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexties)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		350	1 487 700		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	341 965	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						356		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						360	290 961	
Déficits antérieurs reportables * 290 961 dont imputés sur le résultat :						370	51 005	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						372		
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD